



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE STRASBOURG POUR UNE ACTIVITE DE FABRICATION, STOCKAGE ET MONTAGE DE FERMETURES AUTOMATIQUES.

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Grand Est, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Mme Séréna PARENT

Courriel : sparent@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Mobilités 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un bâtiment, composé de 500m² environ d'entrepôt et de 150m² environ de bureaux et cage d'escalier, ainsi que d'un terrain, d'environ 200m², sis 48 Chemin Haut à STRASBOURG (67200), parcelle 619 de la Section LH, en vue de réaliser une activité de fabrication, de stockage et de montage de fermetures automatiques, telles que des portails, des portes sectionnelles ou des barrières automatiques.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société à responsabilité limitée EURPORTE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG, sous le numéro 479 422 743, dont le siège est sis 48 Chemin Haut à STRASBOURG (67200).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} mars 2019

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées reprises au point 2.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Strasbourg,
31, avenue de la Paix – BP 51038 à STRASBOURG CEDEX (67070)
Téléphone : 03.88.21.23.23 - Télécopie : 03.88.36.44.66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr